

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 16^e jour du mois d'octobre 2023, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil:

Martin Nadeau, Valérie Desrochers, Sylvain Beaudoin et Marc Morin.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Pierre Fortier.

Madame Justine Fecteau, directrice générale, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, sont également présentes.

**RÉSOLUTION
NO 297-23**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FRR – VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – PLAN DE GESTION DES ACTIFS (PGA) EN EAU

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QU'en avril 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a publié un nouveau guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023);

ATTENDU QUE dans le PRIMEAU 2023, des exigences quant à la mise en place de plans de gestion des actifs (PGA) en eau entre 2024 et 2028 ont été ajoutées afin d'obtenir des majorations considérables du taux d'aide financière de base;

ATTENDU QUE lors de la réunion tenue le 12 juin 2023 par le comité d'ingénierie, il a été convenu de créer un Comité PGA et il a été recommandé de conclure une entente intermunicipale pour la mise en place d'un plan de gestion des actifs (PGA) en eau avec les municipalités intéressées;

ATTENDU QUE la réalisation des plans de gestion des actifs (PGA) en eau des municipalités intéressées seront coordonnées par le service d'ingénierie;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et plusieurs municipalités dont la Ville de Plessisville désirent présenter un projet d'embauche et partage d'une ressource commune en gestion d'actifs en eau;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à participer au projet d'embauche d'une ressource commune en gestion d'actifs en eau et à assumer une partie des coûts.

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

DE DÉSIGNER la MRC de L'Érable comme organisme responsable du projet.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 298-23**

DEMANDE DE PERMIS PIIA PATRIMOINE - 1331, RUE SAINT-CALIXTE

ATTENDU la demande de permis pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1331, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 « Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA relatifs aux bâtiments d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 11 octobre 2023, et fait une recommandation favorable aux travaux;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1331, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 « Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 06.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE